UCLouvain

PSAD
ÉCOLE DES SCIENCES
POLITIQUES ET SOCIALES

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Comprendre et Prévenir les Crises Postélectorales en République Démocratique du Congo

Travail de fin d'étude rédigé par MOBWA MUTUMBA POPOL
En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences politiques

Sous la direction du professeur Benoit RIHOUX
Professeur ordinaire de science politique et de politique comparée(CESPOL)
Année Académique : 2025-2026

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, MOBWA MUTUMBA POPOL, étudiant en Master 60 en sciences politiques à l'Université Catholique de Louvain, déclare sur l'honneur que le travail de fin d'études, intitulé « Comprendre et prévenir les crises électorales en République Démocratique du Congo », est le fruit de mon travail personnel.

Je certifie que toutes les sources utilisées ont été correctement citées selon les règles académiques, et que chaque référence à des travaux d'autrui est clairement mentionnée. Je déclare également que ce travail n'a jamais été présenté, en totalité ou en partie, dans une autre institution pour l'obtention d'un diplôme.
Enfin, j'atteste ne pas avoir utilisé d'intelligence artificielle générative pour la rédaction, l'analyse ou l'augmentation de ce travail.
Je suis conscient que toute fausse déclaration peut entrainer des sanctions disciplinaires conformément au règlement de l'institution.

Résumé

Les violences postélectorales en République Démocratique du Congo apparaissent comme le produit d'une combinaison de facteurs politiques, institutionnels, historiques et socio-économiques qui fragilisent durablement la légitimité du pouvoir. La contestation récurrente des résultats, souvent perçus comme issus de fraudes, de manipulations de la CENI ou d'ingérences du pouvoir, alimente une profonde crise de confiance entre gouvernants et gouvernés. Dans ce contexte, l'élection , au lieu de constituer un moment pacifié de choix collectif, tend à être vécue comme un épisode supplémentaire d'un long cycle de crise de légitimité.

Mots clés : Crises postélectorales, violences postélectorales, conflits électoraux et démocratie , gestion et prévention de la violence électorale.

Table des matières

1.2 Les trois périodes électorales 9
1.2.1 Élection présidentielle de 2006 10
1.2.2 Élection présidentielle de 2011 10
1.2.3 Élection présidentielle de 2018 10
1.3 Fragilisation de la démocratie 10
1.4 Impact sur le développement 11
1.5 Genèse historique de l'État congolais et héritage colonial 11
1.6 Instabilité politique pos t-indépendance et crises institutionnelles 12
1.7 Centralisation autoritaire et monopartisme 12
1.8 Transition démocratique et ouverture politique des années 1990 12
1.8.1 Conflits armés et effondrement de l'autorité de l'État 13
1.8.2 Processus électoraux et enjeux de légitimité politique 13
1.8.3 Instabilité politique persistante et fragilité institutionnelle 13
1.9 Conclusion 14
2.1 Le cycle électoral 14
2.2 Les caractéristiques générales du cycle électoral 14
2.2.1 Caractère cyclique et continu du processus électoral 14
2.2.2 Encadrement institutionnel et juridique des élections 14
2.2.3 Dimension participative et inclusive des élections 15
2.2.4 Complexité et multidimensionnalité du cycle électoral 15
2.3 Les trois cycles électoraux 15
2.3.1 Période préélectorale 15
2.3.2 La période électorale 16
2.3.3 Période post-électorale 17
2.4 Le cadre juridique de l'élection 17
2.5 Le recensement des électeurs 18
2.6 L'administration électorale 19
2.6.1 Les candidats et les partis politiques 19
2.6.2 La phase électorale 21
2.6.3 L'annonce des résultats électoraux 21
2.7 L'impact des cycles électoraux sur la gouvernance démocratique 22
2.8 Les spécificités des cycles électoraux en RDC 23
2.9 Conclusion 23
3.1 La violence électorale 25
3.2 Phases à risques en termes de violences électorales durant le cycle électoral 26
3.4 Typologie des violences électorales 27
3.4.1 Violence électorale verbale et symbolique 27
3.4.2 Violence électorale psychologique 27
3.4.3 Violence électorale physique 28
3.4.4 Violence électorale structurelle 28

3.5 Les acteurs de la violence électorale 28
3.6 Les conséquences des violences électorales 29
3.7 Les mécanismes de prévention des violences électorales 30
3.8 Conclusion 31
Chapitre 4. CAUSES, DYNAMIQUES ET IMPACTS DES CONFLITS 32
POSTELECTORAUX EN RDCONGO 32
4.1 Les élections et la démocratisation en Afrique 32
4.2 Les conflits post-électoraux 32
4.2.1 Les causes des conflits post-électoraux 33
4.3 Conflits post-électoraux et démocratie 34
4.4 Conflits post-électoraux et développement 34
4.5 Les élections et les conflits en République Démocratique du Congo 35
4.6 Conclusion 35
IV. Limites de la recherche 36
Conclusion générale 37
VI. Bibliographie 39
1. Ouvrage 39
2.Sitographie 40

Liste des abréviations

ACE : Automated Commercial Environment

CENI : Commission Électorale Nationale Indépendante

ECES : European Centre for Electoral Support

IDEA : International Institute for Democracy and Electoral Assistance

MOE : Mission d'Observation Électorale

OGE : Organe de Gestion des Élections

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDC : République Démocratique du Congo

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees

WANEP : West Africa Network for Peacebuilding

Introduction Générale

I. Mise en contexte et question de recherche

Depuis vingt ans, la RDC a connu trois périodes électorales, c'est à dire :

La période électorale de 2006 - 2011 qui opposait Joseph Kabila à Jean-Pierre Bemba

La période électorale de 2011 – 2018 qui opposait Joseph Kabila à Étienne Tshisekedi

La période électorale 2018 – 2023 qui opposait Félix Tshisekedi à Martin Fayulu

Chacune d'entre elles a eu pour conséquences des violences postélectorales. Ces dernières traduisent des difficultés structurelles d'acceptation des résultats électoraux. Ceci tant par les acteurs politiques que par partie de la population.
Les périodes électorales, ou cycles électoraux peuvent être analysés à travers trois sous-périodes, c'est-à-dire la période préélectorale, la période électorale proprement dite et la période postélectorale.
Différents facteurs peuvent mettre à mal les différentes périodes concernées et contribuer aux violences postélectorales.
Ainsi, « *les obstacles auxquels la RDC fait face à ce jour sont nombreux et concernent notamment "la corruption endémique, la difficulté pour la population d'exercer ses droits électoraux et la manipulation soupçonnée des résultats* » (House.F cité in Perspective Monde, 2024).
D'autres obstacles concernent « *la difficulté de faire campagne dans un très grand pays où les infrastructures sont particulièrement mauvaises* » (International Crisis Group, 2023, p.1).
La tenue d'élections libres, fiables et transparentes pose ainsi « *d'incommensurables difficultés techniques de tous ordres en République démocratique du Congo* » ((Kandolo P.F, Tambwe Aksanti.D, 2025, Pp.137).
Ces difficultés techniques tendent à renforcer la fragilité du système électoral et alimentent les contestations postélectorales. Les résultats électoraux font, de même, très souvent l'objet de contestations quant à leur légitimité.
L'alternance démocratique est notamment compromise par la manipulation des textes ou des réformes juridiques, institutionnelles, techniques, opérationnelles et par des fraudes massives. Ces pratiques impactent grandement la crédibilité du processus électoral. Elles tendent, de même, à renforcer les tensions politiques.
Par ailleurs, les dynamiques ethniques et régionales ainsi que la question du consentement des gouvernés, notamment l'acceptation ou le refus des résultats par les candidats à l'élection présidentielle, constituent des facteurs constants de tension dans les processus électoraux en RDC.
Ces éléments illustrent la dimension identitaire et politique des conflits électoraux, souvent mobilisée dans les périodes de contestation des résultats.
Ainsi, « *l'élection disputée est l'occasion d'abondants contentieux ou souvent source de violences et de guerre civile* » (Kandolo P.F, Tambwe Aksanti.D, 2025, Pp.137)

Quel est le contexte historico-politique de la RDC ?

Quels sont les spécificités et enjeux des (sous-)périodes électorales ?

Quels facteurs favorisent les violences postélectorales en RDC ?

La question de recherche de ce mémoire de fin d'études est la suivante : **quels sont les principaux facteurs qui favorisent les violences post-électorales en RDC ?**

II. Hypothèses

Hypothèse 1 : la contestation des résultats électoraux contribue aux crises postélectorales en République Démocratique du Congo.

Hypothèse 2 : la contestation de la légitimité du pouvoir contribue aux crises postélectorales en République Démocratique du Congo.

Hypothèse 3 : les tensions ethniques et régionales, présentes pendant la campagne électorale et dans la vie politique, rendent difficile le bon déroulement du cycle électoral en République Démocratique du Congo.

Hypothèse 4 : les attitudes et stratégies des candidats à l'élection présidentielle contribuent aux conflits postélectoraux en République Démocratique du Congo.
L'identification des déterminants des crises postélectorales en RDC permet de concevoir leur prévention.
L'analyse empirique des déterminants identifiés permettra de concevoir des mécanismes concrets de prévention des violences postélectorales.

III. Plan du travail

Ce travail se divise en deux parties.
Dans la première partie, il s'agira de présenter le contexte historico-politique dans lequel s'inscrit notre questionnement, c'est-à-dire celui de la RDC ainsi que les spécificités des cycles électoraux et des périodes qui les sous-tendent.
Dans la deuxième partie, il s'agira d'identifier les principaux facteurs électoraux perturbateurs favorisant les violences postélectorales ainsi que les dynamiques des conflits postélectoraux en République Démocratique du Congo.

L'identification et l'analyse des différents éléments électoraux perturbateurs favorisant les violences postélectorales nous permettront de répondre au mieux à notre questionnement et de formuler des recommandations permettant de prévenir les conflits postélectoraux en RDC.
Ce travail se limite aux élections présidentielles, en raison de leur importance centrale dans les enjeux de pouvoir, de légitimité politique et de contestation en République démocratique du Congo.
Cette précision permet de cadrer empiriquement l'analyse autour des élections présidentielles comme unité principale d'observation.

Chapitre 1. HISTOIRE POLITIQUE DE LA RDCONGO

1.1 Les processus électoraux en RDC

Il est, dans ce premier chapitre, question de développer le contexte historico-politique de la RDC dans lequel s'inscrit mon questionnement.
En RDC Les conflits post-électoraux s'inscrivent dans un contexte historique particulièrement complexe. Ce dernier étant marqué par de nombreux éléments, dont :

- *« l'héritage du colonialisme*
- *la fragilité institutionnelle*
- *les conflits armés récurrents*
- *la faiblesse de l'État de droit »* (Turner.T,2013).

Cet ensemble de facteurs constitue ainsi un facteur structurel permettant d'expliquer les violences postélectorales.
Depuis son indépendance en 1960, la RDC a connu une succession :

- « *de crises politiques*
- *de régimes autoritaires*
- *de guerres civiles*
- *de transitions inachevées* » (Turner.T, 2013).

Tous ces différents éléments témoignant de l'instabilité historico politique du pays ont eu pour conséquences d'affaiblir significativement le système politique et rendu particulièrement difficile la consolidation d'un régime démocratique stable.
Il est, par ailleurs, à noter que depuis les années 1990, l'Afrique subsaharienne a été marquée par une de transitions politiques caractérisées par :

- *« l'introduction du multipartisme*
- *l'organisation régulière d'élections dites démocratiques »* (Turner.T, 2013).

Les processus concernés n'ont toutefois pas permis d'induire une stabilisation durable des systèmes politiques. La RDC illustre d'ailleurs cette problématique de manière significative.

1.2 Les trois périodes électorales

Les processus électoraux, loin de stabiliser durablement le système politique, ont souvent été suivis de contestations, de violences et de conflits ouverts. Ces contestations sont directement liées aux enjeux de légitimité et de reconnaissance des résultats électoraux et traduisent une crise institutionnelle persistante.
La République démocratique du Congo a connu trois principales périodes électorales, c'est-à-dire :

- L'élection présidentielle de 2006
- L'élection présidentielle de 2011
- L'élection présidentielle de 2018 (Mosango W., A ,2024)

1.2.1 Élection présidentielle de 2006

En 2006, la RDC a organisé des élections pluralistes marquant le retour du multipartisme. « *D'abord au mois de juillet pour le 1er tour, en suite au mois de novembre pour le second tour opposant les candidats joseph KABILA et Jean Pierre BEMBA* » (Mosango W., A ,2024). Ces élections marquent la reprise du processus électoral après une longue période de conflit armé. Suite à la publication des résultats par la CENI, le candidat Jean Pierre BEMBA déclaré perdant, conteste ces résultats. Cette situation a dégénéré en violences graves, ayant entraîné des pertes en vies humaines à la suite d'affrontements entre les forces de sécurité des deux camps dans la ville de Kinshasa, notamment dans la nuit du 22 au 23 mars 2007 (Nations Unies, 2008). Ces événements ont conduit à l'exil de Jean-Pierre Bemba, qui sera par la suite arrêté et jugé par la Cour pénale internationale. (Mosango W., A., 2024).

1.2.2 Élection présidentielle de 2011

En 2011, la République démocratique du Congo a organisé des élections à un seul tour, suite à la révision de la Loi électorale « *LOI N°011/003 DU 25 JUIN 2011 MODIFIANT LA LOI N° 06/006 DU 09 MARS 2006* » relative à l'organisation des élections présidentielles, provinciales, urbaines, municipales, locales et législatives, par l'Assemblée Nationale. C'est le candidat Joseph KABILA qui était proclamé vainqueur par la CENI. Cette annonce a créé de fortes contestations au sein de l'opposition qui a reconnu Étienne Tshisekedi comme président légitimement élu. Ainsi, « *les militants de l'UDPS s'étaient soulevés contestant l'élection du président KABILA* ». (Mosango W., A ,2024). La contestation des résultats exprimait une difficulté persistante d'acceptation des résultats électoraux et une faible confiance dans les institutions électorales.

1.2.3 Élection présidentielle de 2018

En 2018, Félix Tshisekedi a été proclamé élu par la CENI. Le candidat perdant, Martin Fayulu Madidi, conteste les résultats et réclame la vérité des urnes, s'estimant le véritable vainqueur de cette élection, ce qui a conduit à l'organisation de nombreuses manifestations de contestation *par sa plate*-forme électorale "LAMUKA ″ appuyées par quelques observateurs des élections, notamment, l'Église Catholique/CENCO. (Mosango W., A ,2024). La contestation de ces résultats met en évidence la continuité du problème de légitimité électorale en RDC.
« *Les élections de 2006, 2011 et 2018 ont révélé de graves insuffisances dans l'organisation du processus électoral en RDC* ». (Mulumba.Me M, 2020)

1.3 Fragilisation de la démocratie

La fragilité du processus électoral de la RDC est en grande partie liée à :

- « *L'insuffisance des institutions*
- *La contestation récurrente des résultats électoraux* » (Young, 2022).
- Des principes fondamentaux y sont d'ailleurs régulièrement remis en cause, tels, dont :
- « *la transparence électorale*
- *l'État de droit*
- *la séparation des pouvoirs*
- *la participation citoyenne* » (Young, 2022)..

La population est, quant à elle, historiquement régulièrement confrontée à la répétition des crises électorales et développe un sentiment de méfiance systématique à l'égard du processus électoral « démocratique », considéré comme manipulé par les élites politiques. Cette perte de confiance contribue ainsi l'affaiblissement de la légitimité des institutions.

1.4 Impact sur le développement

Les conflits post-électoraux constituent en tout cas un frein majeur au développement du pays. Ils tendent ainsi à

- *« Perturber l'activité économique*
- *Décourager les investissements nationaux et étrangers*
- *Aggraver la pauvreté*
- *Accentuer les inégalités sociales »* (Young, 2022).

En RDC, les périodes post-électorales sont en tout cas fréquemment « *associées à des paralysies institutionnelles, à des violences armées et à une détérioration des conditions de vie de la population* » (Young, 2022).

1.5 Genèse historique de l'État congolais et héritage colonial

Il est, ici, utile de rappeler que la RDC s'inscrit dans une trajectoire historico politique marquée par la domination coloniale belge. Les effets de cette domination sont encore perceptibles à ce jour. Ainsi, selon Ntalaja.Na (2022), « *l'État colonial au Congo a été conçu essentiellement comme un instrument d'exploitation économique, sans objectif réel de formation d'institutions politiques autonomes ou inclusives. Cette logique d'exploitation a conduit à la mise en place d'un appareil administratif centralisé, coercitif et peu représentatif des populations locales* » (Young, 2022).
D'après Young, l'administration coloniale est à l'origine d'une fragmentation sociale et territoriale volontaire ayant pour but de mettre en difficulté la formation d'une élite politique nationale cohérente. Ainsi, « *À la veille de l'indépendance en 1960, le Congo belge présentait un déficit institutionnel majeur, caractérisé par l'absence d'une classe politique et d'une culture* ». (Young, 2022). Ceci permet d'ailleurs de comprendre les difficultés auxquelles la RDC s'est heurtée dès les premières années postcoloniales. Ceci notamment :

- En matière de gouvernance
- En matière de stabilité politique.

L'indépendance du pays n'ayant pas été accompagnée d'un processus de transition institutionnelle structuré, a laissé un vide politique « *rapidement occupé par des rivalités entre acteurs nationaux* » (Médard, 2021). Cet héritage colonial continue actuellement encore d'expliquer :

- *« La fragilité institutionnelle actuelle*
- *Les difficultés persistantes de consolidation de l'État »*(Médard,2021).

1.6 Instabilité politique pos t-indépendance et crises institutionnelles

Les premières années post -indépendance de la RDC sont caractérisées par une importante instabilité politique. Selon Crawford Young (1994), « *la jeune République est confrontée à une série de crises politiques majeures liées à des conflits entre leaders, à des tensions régionales et à des interventions militaires. L'absence de consensus national sur la gestion du pouvoir contribue à fragiliser les institutions nouvellement créées* ».
Le pays a ainsi hérité de structures institutionnelles faibles, et incapables de réguler les conflits politiques internes générant des instabilités grandissantes. Ces dernières aboutissant progressivement à « *une militarisation du pouvoir politique, ouvrant la voie à une centralisation autoritaire de l'État* » (Médard, 2021).

1.7 Centralisation autoritaire et monopartisme

À partir de 1965, la RDC entre ainsi dans une phase de régime autoritaire. Cette dernière étant caractérisée par « *la concentration du pouvoir politique »* (Médard, 2021). Dans ce type de régime,
Les mécanismes « *de participation politique sont limités. Le parti unique devient un instrument de contrôle social et politique, réduisant considérablement l'espace démocratique* » (Médard, 2021). Le « néo-patrimonialisme » « *contribue, ici, à affaiblir l'État en confondant :*

- *« les ressources publiques*
- *les intérêts privés des élites dirigeantes* » (Médard, 2021).

En RDC, cette centralisation du pouvoir a eu pour effet :

- « la marginalisation des mécanismes électoraux compétitifs
- La réduction de « la légitimité institutionnelle fondée sur le suffrage populaire » (Médard, 2021).

Ces mécanismes de participation politique ont de cette manière grandement été affaiblis, occasionnant une dégradation particulièrement importante de la légitimité des institutions (Médard, 2021).

1.8 Transition démocratique et ouverture politique des années 1990

Les années 1990 marquent, quant à elles, un important tournant dans l'histoire politique de la RDC, « *avec l'introduction du multipartisme sous la pression des mouvements internes et des partenaires internationaux* ».
Ainsi, d'après Bratton et van de Walle, cette période « *correspond à la troisième vague de démocratisation en Afrique, caractérisée par la libéralisation politique et l'organisation de conférences nationales souveraines dans plusieurs pays* ».
Il est toutefois à noter que cette transition a été particulièrement difficile en RDC. Selon O'Donnell et Schmitter, les transitions démocratiques constituent très souvent des processus incertains, « *marqués par des négociations fragiles entre anciens régimes et nouvelles forces politiques* » (Autesserre, 2020).

Dans le cas de la RDC, de nombreux éléments ont mis à mal et empêché la consolidation d'un système démocratique stable, dont :

- *« les blocages institutionnels*
- *les conflits d'intérêts*
- *la faiblesse de l'État »*

. Cette situation a eu pour effet de prolonger la crise politique du pays et d'ouvrir encore la voie à d'autres conflits internes. Cette transition n'a donc pas favorisé la stabilisation durable du système politique en RDC.

1.8.1 Conflits armés et effondrement de l'autorité de l'État

Début des années 2000, la RDC est dominée par des conflits armés de grande intensité. D'après Prunier, la RDC devient alors « *le théâtre de ce que certains analystes qualifient de « guerre mondiale africaine*, *impliquant plusieurs acteurs étatiques et non étatique* » (Autesserre, 2020). Les conflits en RDC ont pour conséquences l'effondrement partiel de l'autorité de l'État sur plusieurs régions du territoire. Ils génèrent, de même, une crise humanitaire majeure dans le pays. Cette période de guerre a en tout cas profondément affecté « les structures politiques et sociales du pays rendant encore plus difficile la mise en place de mécanismes démocratiques fonctionnels » (Autesserre, 2020).
Somme toute, ces conflits ont grandement limité les la capacité de l'État à mener des élections légitimes et crédibles.

1.8.2 Processus électoraux et enjeux de légitimité politique

Le retour aux élections, début des années 2000 en RDC, est une étape très importante dans le processus de reconstruction politique. Selon Le Van (2021), les élections dans les États post-conflit sont bien souvent « *perçues comme des instruments de stabilisation et de légitimation du pouvoir* »(Tull, 2020)..
En RDC, les élections s'inscrivent néanmoins depuis des décennies dans un contexte institutionnel particulièrement nstable.

1.8.3 Instabilité politique persistante et fragilité institutionnelle

La RDC reste à ce jour encore confrontée à une instabilité politique chronique. Ceci malgré l'organisation régulière d'élections.
Selon Tull, cette situation « *est liée à la faiblesse structurelle des institutions étatiques et à la difficulté de construire un consensus politique durable* » (Tull, 2020).
La fragilité institutionnelle du pays se manifeste, selon l'auteur, par

- *« une faible indépendance du système judiciaire*
- *une administration publique politisée*
- *une forte dépendance aux réseaux informels de pouvoir »* (Tull, 2020).

Ces éléments tendent à affaiblir sensiblement la confiance des citoyens dans les institutions publiques. La stabilité politique reste à cause de cette situation précaire. Les cycles électoraux prennent, quant à eux, la forme de périodes de tension plutôt que de consolidation démocratique. La fragilité institutionnelle est en tout cas un facteur explicatif majeur en termes de violences postélectorales.

1.9 Conclusion

L'analyse du contexte historico-politique de la RDC met en lumière une continuité d'événements composée à la fois de fragilités institutionnelles, de crises politiques que de transitions inachevées.
Les violences postélectorales en RDC s'expliquent, quant à elles, notamment par la combinaison de différents facteurs de légitimité, institutionnels.
L'héritage colonial, les conflits armés, les périodes de gouvernance autoritaire ont, quant à eux, contribué à façonner un système politique instable.

Chapitre 2. LES SPECIFICITES DES CYCLES ELECTORAUX ET DES PERIODES QUI LES SOUS- TENDENT

Il est, dans ce deuxième chapitre, question d'analyser les spécificités des cycles électoraux et les différentes périodes qui les composent.

2.1 Le cycle électoral

Un cycle électoral est « *un outil visuel de planification et de formation qui considère les élections comme des processus continus plutôt que comme des événements isolés* » (Automated Commercial Environment (ACE), 2026).
En République Démocratique du Congo (RDC), le cycle électoral est présenté comme « *une approche cyclique et continue de la gestion des élections, englobant toutes les étapes nécessaires à l'organisation de scrutins directs et indirects pour les différentes institutions du pays* » (ECES, 2026).

2.2 Les caractéristiques générales du cycle électoral

En RDC, les cycles électoraux présentent plusieurs caractéristiques générales qui permettent de comprendre leur fonctionnement et leur organisation. Ils peuvent être regroupés en quatre aspects principaux : leur caractère cyclique et continu, leur encadrement institutionnel et juridique, leur dimension participative et inclusive, ainsi que leur complexité multidimensionnelle.

2.2.1 Caractère cyclique et continu du processus électoral

En RDC, les cycles électoraux présentent plusieurs caractéristiques générales qui permettent de comprendre leur fonctionnement et leur organisation. Les cycles électoraux sont cycliques et continus, ce qui signifie que les élections ne constituent pas des événements isolés, mais s'inscrivent dans un processus permanent comprenant la préparation, la gestion du scrutin et l'évaluation postélectorale. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la gestion électorale doit être envisagée comme « *un processus continu visant à renforcer la crédibilité et la stabilité des institutions démocratiques* » (PNUD, s.d.).

2.2.2 Encadrement institutionnel et juridique des élections

Le cycle électoral est institutionnalisé et encadré par des normes juridiques. En RDC, l'organisation des élections repose sur un cadre légal qui définit les rôles des institutions électorales, notamment la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), ainsi que les droits et devoirs des électeurs et des candidats. International IDEA souligne que la transparence et la confiance dans les élections dépendent fortement de la solidité du cadre juridique et institutionnel (International IDEA, 2024).

2.2.3 Dimension participative et inclusive des élections

Une autre caractéristique importante est le caractère participatif et inclusif du cycle électoral. Les élections visent à garantir la participation de tous les citoyens en âge de voter, sans discrimination. Cela renforce la légitimité des dirigeants élus et favorise la représentation politique. Le PNUD insiste sur le fait que des élections inclusives contribuent à la consolidation de la démocratie et à la réduction des tensions politiques (PNUD, s.d.).

2.2.4 Complexité et multidimensionnalité du cycle électoral

Le cycle électoral est également complexe et multidimensionnel, car il implique plusieurs acteurs (institutions publiques, partis politiques, société civile, observateurs nationaux et internationaux) et plusieurs étapes techniques et logistiques. Cette complexité exige une coordination efficace afin d'assurer des élections crédibles et pacifiques (International IDEA, 2024).

2.3 Les trois cycles électoraux

Les cycles électoraux se divisent, de manière générale, en trois périodes principales, c'est-à-dire la période préélectorale, la période électorale et la période postélectorale.

2.3.1 Période préélectorale

La période préélectorale constitue la première période du cycle électoral. Il s'agit d'une phase qui correspond à la préparation minutieuse d'élections. Il s'agit toutefois, bien souvent, de la phase qui est de manière générale la plus négligée. Cette négligence résulte notamment du manque de ressources financières disponibles, financières notamment. Ceci prévaut d'autant plus dans les pays en transition vers la démocratie « *dans lesquels les premières ou deuxièmes élections sont sur le point d'être organisées* » (Automated Commercial Environment (ACE), 2026). Pendant les semaines ou les mois cruciaux de cette première période, différente, étapes et actions sont à mener. Ainsi, pendant la période préélectorale, l'Organe de Gestion des Élections (OGE) concentre ses efforts, notamment sur :

- « *la collecte de fonds*
- *le recrutement de personnel*
- *la préparation des moyens matériels*
- *etc.* » (Automated Commercial Environment (ACE), 2026).

Cette période préélectorale doit, de même, être consacrée à

- « *l'analyse du public,*
- *à la cartographie des médias*
- *au test des messages*
- *la création d'une stratégie globale* » (Automated Commercial Environment (ACE), 2026).

L'OGE doit pendant cette période, par ailleurs, également porter ses efforts sur :

- « *la consultation*
- *la communication d'informations*

- *la sensibilisation des médias et des parties prenantes à leurs droits et responsabilités pendant les élections*
- *aux lois et à la réglementation pertinente*
- *aux mécanismes de recours*
- *etc. »* (Automated Commercial Environment (ACE), 2026).

Il est à noter que dans de nombreux pays en transition démocratique, cette période est souvent marquée par certaines difficultés notamment associées :

- *« au* manque de financement
- à l'insuffisance des ressources matérielles
- à la faiblesse des structures administratives *»*. (Automated Commercial Environment (ACE), 2026).

En RDC, le processus préélectoral est soumis à différents types de difficultés, et ceci plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le recensement des électeurs
- La mise à jour du fichier électoral
- L'organisation logistique

2.3.2 La période électorale

En RDC, la période électorale, proprement dite, constitue un processus encadré et structuré tant par la Constitution que par la loi électorale. Cette période est, par ailleurs, de même, caractérisée par différentes phases clés gérées par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).
Cette phase peut, selon le contexte, être marquée par différents types d'irrégularités, dont :

- Les fraudes électorales
- Le bourrage d'urnes
- Les pressions sur les électeurs
- La falsification des résultats
- Les difficultés de transmission des procès-verbaux. (Automated Commercial Environment (ACE), 2026).

Ces problèmes tendent d'ailleurs bien souvent à affecter la crédibilité des élections et tendent à exacerber les contestations politiques.
Ainsi, la période électorale constitue un moment critique où la stabilité politique dépend fortement de la transparence des opérations de vote.

2.3.3 Période post-électorale

La période post-électorale fait référence à la phase qui vient juste après la clôture du scrutin et le dépouillement des bulletins de vote. Il s'agit d'un moment particulièrement important du cycle électoral qui regroupe notamment :

- « *la proclamation officielle des résultats*
- la *gestion des recours juridiques*
- le *traitement des contentieux électoraux*
- L'installation *des nouveaux élus* ».

En RDC, cette période est en tout cas bien souvent marquée par des tensions politiques. Les contestations des résultats débouchent quant à eux parfois sur des violences post-électorales. Les conflits associés à la validité des résultats constituent d'ailleurs une des spécificités principales des cycles électoraux congolais.
Cette phase révèle généralement la fragilité institutionnelle et la faible acceptation des résultats électoraux dans les contextes politiques polarisés.

2.4 Le cadre juridique de l'élection

La plupart des pays en transition démocratique dont la RDC a introduit les normes internationales en matière d'élections dans leur Constitution, c'est-à-dire les normes, définies par les Nations unies dans :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Ces textes stipulent que chaque citoyen a le droit « *de participer aux élections en tant qu'électeur et/ou comme candidat, par le biais d'une procédure de vote universelle, égale, libre et secrète* » (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019). Il est à noter que certains États peuvent user d'une marge d'interprétation pouvant qui peut dénaturer l'esprit même de ces principes « *et dissimuler des motivations de leurs dirigeants politiques lorsqu'ils les transcrivent dans les lois électorales* ». (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).
Les conditions d'éligibilité des candidats en RDC sont plurielles. Le candidat aux élections présidentielles doit ainsi :

- Être de nationalité congolaise d'origine
- Avoir au moins 30 ans
- Jouir des droits civils et politiques (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Equité du découpage électoral
Le découpage électoral fait référence à la délimitation des circonscriptions électorales. Ces dernières doivent être périodiquement révisées afin de refléter les modifications démographiques et ainsi éviter « *les grands écarts de population d'une circonscription à l'autre* ». (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

2.5 Le recensement des électeurs

L'inscription des électeurs fait référence au recensement de l'ensemble des citoyens d'un pays disposant d'un droit de vote. Ceci afin de dresser les listes électorales utilisées lors du scrutin. D'après l'interprétation faite du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 :

- *« les procédures d'inscription doivent être aussi simples que possible*
- *les lieux d'inscription doivent être facilement accessibles à tous les citoyens »* (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Dans le contexte des sociétés multilingues, cela suppose que l'information soit disponible dans l'ensemble des « *les langues officielles mentionnées dans la Constitution mais aussi dans les langues des minorités* ». (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Il est à noter que la seule constitution des listes électorales, l'inscription ou la réinscription des électeurs peuvent déjà constituer un défi technique, ceci plus particulièrement dans les pays qui ont traversé une crise humanitaire responsable de déplacements de la population importants.

Il s'agit, le cas échéant, effectivement, de radier des électeurs des listes électorales de leur ancien domicile et de les inscrire sur les listes les fichiers électoraux de leur nouveau domicile.

Il est, ici, utile de mentionner que l'actualisation régulière du fichier électoral constitue un moyen efficace pour lutter contre les risques de fraudes, et plus particulièrement contre celles qui concernent :

- *« le vote multiple d'électeurs inscrits sur plusieurs listes*
- *le vote par procuration de personnes décédées ».* (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Ces types d'abus constituent généralement le fait du parti au pouvoir. Ce dernier pouvant plus aisément trouver les complicités nécessaires pour la création de listes irrégulières au sein des administrations locales. (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Corps électoral

- Tous les citoyens disposent d'un droit de vote pour autant qu'ils « *aient atteint l'âge requis et qu'ils n'aient pas été déclarés mentalement ou juridiquement inaptes par les juridictions électorales* ». (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).
- Les restrictions fondées sur la religion, l'analphabétisme, la langue, la race, l'origine ethnique, le sexe, l'incapacité à payer des frais d'inscription la propriété ou même l'opinion politique sont en revanche toujours déraisonnables et illégitimes. (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

2.6 L'administration électorale

Dans la majeure partie des pays en voie de transition démocratique, des commissions électorales indépendantes ont été instaurées. Ces commissions ont pour but de garantir la transparence ainsi que la régularité des élections.
Par l'instauration de ces commissions électorales, il s'agit de « *soustraire les résultats d'un scrutin à la suspicion d'illégitimité qui pesait sur les élections organisées auparavant par le seul pouvoir étatique* »(ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019)..

Les commissions électorales indépendantes organisent ainsi, en collaboration avec les institutions nationales impliquées, tout le processus électoral. Les commissions électorales indépendantes

- *« Elles vérifient les critères d'éligibilité des partis et candidats*
- *Elles supervisent le travail des agents électoraux et le personnel chargé d'administrer les bureaux de vote et de dépouiller les bulletins.*
- *Elles édictent aussi les règles de la campagne électorale et disposent en général, pour les faire respecter, d'un arsenal de sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification d'un candidat ».* (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Ces pouvoirs très étendus dont disposent les commissions électorales indépendantes leur imposent un devoir de neutralité absolue. Elles sont, pour ce faire, le plus souvent composées de personnes issues de la société civile. Certains pays disposent, quant à eux, de commissions paritaires mixtes regroupant des membres désignés par les différents partis politiques. Il est à noter qu'aucune formule ne peut en soi garantir une réelle indépendance. Les abus sont ainsi effectivement possibles, ceci tant par l'intimidation que par la corruption. (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

2.6.1 Les candidats et les partis politiques

Les droits et devoirs des partis en compétition dans une élection sont de manière générale régis par un code de bonne conduite. Les codes fixent, ici, les règles et détails de la campagne électorale, notamment en ce qui concerne les modalités de financement, la durée, le type de publicité et les lieux d'affichage autorisés. Ils fixent, de même, les comportements, l'éthique du langage ainsi que le règlement, les procédures en cas de litiges, etc.
Le contenu du « code de bonne conduite » peut ainsi fortement varier en fonction du pays et de ses spécificités :

- Historiques
- Politiques
- Sociales

Il doit, malgré ceci, néanmoins se conformer au « *Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 qui garantit le droit de chaque parti et candidat à faire campagne librement sous réserve de ne pas troubler l'ordre public* ».
(ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).
Droits des partis et des candidats
Les partis et les candidats disposent de droits dans le cadre de leurs campagnes électorales.
Ainsi, les partis et candidats ont notamment **«** Le droit à organiser des rencontres politiques et à placarder des affiches électorales, dans les limites fixées par la loi, ne doit pas être entravé » (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019)..
Par ailleurs,

- « *Les candidats, ni aucun membre de leur équipe de campagne, ne doivent être victimes de pressions, de harcèlement, d'intimidations ou d'agressions.*
- *Des électeurs ne doivent pas être incités, sous la menace ou par tout autre moyen illégitime, à ne pas se rendre aux rencontres de certains partis.*
- *La sécurité de tous les candidats et des lieux de rencontres doit être assurée sans discrimination et de manière impartiale par les forces de l'ordre.*
- *La Commission électorale doit appliquer les règles électorales équitablement à tous les partis et candidats, notamment dans la suite qu'elle donne aux recours et plaintes éventuels* ». (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Obligations des partis et des candidats
Les partis et les candidats ont également des obligations. Ces dernières concernent notamment le fait de :

- *« Ne pas avoir de comportements incitant à la violence ou de nature à troubler l'ordre public.*
- *Ne pas tenir des propos injurieux contre les autres partis ou contre une partie de la population en raison de son ethnie, de son sexe, de sa religion ou de sa classe sociale.*
- *Ne pas se livrer à des attaques personnelles, dont celles relatives à la vie privée.*
- *Ne pas perturber les rencontres des autres partis et candidats, ni vandaliser ou dénaturer leurs symboles, hymnes, chansons et affiches.*
- *Ne pas avoir recours à de la publicité électorale déguisée avant le début de la campagne officielle.*
- *Ne pas essayer d'acheter les voix des électeurs avec de l'argent ou des cadeaux »* (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).
- **Les partis et les candidats ont, par ailleurs, également l'obligation de :**

- « *Prévoir des procédures disciplinaires pour sanctionner leurs partisans qui ne respectent pas les règles de bonne conduite.*

- *Rendre transparentes et accessibles au public les sources de financement.*
- « *Prévoir des procédures disciplinaires pour sanctionner leurs partisans qui ne respectent pas les règles de bonne conduite.*
- *Rendre transparentes et accessibles au public les sources de financement.*
- *Ne pas utiliser des ressources publiques (voitures de fonction, bâtiments, etc.) pour faire campagne* ». (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

Composition de la Commission électorale indépendante
La Commission électorale indépendante d'un pays qui organise des élections est composée « *d'un magistrat, de 5 membres du parti au pouvoir, de 5 membres de l'opposition parlementaire, de 3 membres de partis non représentés au Parlement et 3 membres de la société civile* » (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019)..
Il est à noter que les membres de la société civile ainsi que les membres des partis extra-parlementaires sont tous deux élus par l'Assemblée nationale, dont le parti au pouvoir détient la majorité absolue.
Le parti au pouvoir peut, ici, exercer un certain contrôle de fait sur la Commission électorale, et donc également sur le processus électoral, étant donné que « *la Commission a le pouvoir de régler les litiges en les soumettant au vote de ses membres* ». (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

2.6.2 La phase électorale

En phase électorale, des fraudes massives et flagrantes peuvent être organisées par les parties en compétition. Les opérations de vote et de dépouillement peuvent, ici, ainsi donner lieu à des actes de fraude, dont « le bourrage d'urnes ou la falsification des résultats officiels » (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019). Ceci bien que ce type de procédé tend à diminuer au cours de cette dernière décennie, entre autres par une surveillance accrue d'observateurs électoraux dans les bureaux de vote. Des risques de fraude subsistent toutefois, et peuvent prendre place à chaque étape du processus électoral. Ces fraudes peuvent notamment prendre la forme de :

- « *Pressions sur les électeurs au moment du vote*
- *Destruction ou ajout de bulletins lors du dépouillement*
- « Remplacement d'urnes lors du transport vers la Commission électorale régionale
- Résultats régionaux falsifiés avant leur transmission à la Commission électorale » nationale, etc. (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

2.6.3 L'annonce des résultats électoraux

La divulgation des résultats d'une élection constitue une partie particulièrement importante du processus électoral. Il s'agit d'une étape sensible qui doit être exécutée avec précaution.
Cette étape peut ainsi, lorsqu'elle est mal maîtrisée, « *générer des débordements, notamment quand les partis ou candidats se sont accusés mutuellement de vouloir commettre des fraudes durant la campagne électorale* » (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019) ...

Résultats partiels et résultats définitifs

En fonction du pays et du système électoral mis en place, les contestations des procédures « de dépouillement, de consolidation des résultats et de règlement des désaccords » peuvent donner lieu à un recomptage des bulletins (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019) ... Ce recomptage peut, selon le cas, prendre de quelques heures à plusieurs semaines.

Sondage et projection des résultats

Les sondages à la sortie des bureaux constituent dans certains pays une pratique courante. Il s'agit, ici, d'obtenir un « avant-goût » des résultats avant la proclamation des résultats électoraux officiels.

Il est à noter que ces sondages sont, par nature, peu fiables, car il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure les personnes interrogées ont réellement indiqué comment ils ont voté. (ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

La même prudence s'impose, de même, en ce qui concerne la technique du comptage par échantillonnage, également appelée « projection des résultats ». Cette dernière consiste à « *estimer les résultats globaux à partir du comptage des résultats partiels* ». ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2019).

2.7 L'impact des cycles électoraux sur la gouvernance démocratique

Les cycles électoraux jouent un rôle particulièrement important dans le renforcement de la gouvernance démocratique en RDC. Des procédés d'élections crédibles permettent en effet :

- *« de garantir la légitimité des institutions publiques*
- *de favoriser la participation citoyenne*
- *de consolider l'État de droit »* (PNUD, s.d.).

Ainsi, *selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « les processus électoraux inclusifs contribuent au renforcement des institutions démocratiques, à la transparence ainsi qu'à la participation des citoyens dans la prise de décision politique* » (PNUD, s.d.).

Il est à noter que les différents cycles électoraux ont en RDC, de même, des conséquences directes sur la stabilité politique et sociale du pays.

Ainsi, les élections générales organisées depuis 2006 en RDC ont permis de favoriser l'évolution du processus démocratique. Ceci, entre autres à travers :

- *« L'alternance politique*
- *L'implication accrue de la population dans la vie publique »* (PNUD, s.d.) ...

Il est toutefois à noter que plusieurs difficultés tendent à persister. Ceci, notamment en ce qui concerne

- *« Les contestations des résultats*
- *les violences électorales*
- *les irrégularités dans l'organisation des scrutins*
- *la méfiance envers certaines institutions électorales »* (PNUD, s.d.).

Le PNUD souligne, par ailleurs, que le renforcement des capacités de différentes instances demeure essentiel afin d'assurer des élections transparentes et apaisées, dont celles de :

- La CENI (Commission Électorale Nationale Indépendante),
- La justice électorale
- Les institutions publiques

Une gestion efficace du cycle électoral favorise et contribue ainsi

- *« à promouvoir la paix,*
- *à la redevabilité des gouvernants*
- *au développement démocratique durable du pays (International » IDEA, 2024).*

2.8 Les spécificités des cycles électoraux en RDC

Comme vu précédemment, en RDC les cycles électoraux présentent différentes spécificités. Ils sont ainsi très souvent caractérisés par ;

- *« des difficultés logistiques*
- *des contestations électorales*
- *des accusations de fraude*
- *des retards dans l'organisation des scrutins*
- *des violences post-électorales ».*

Les élections électorales de 2006, 2011, 2018 et 2023 ont toutes ainsi été marquées tant par des tensions politiques que par des contestations des résultats. La récurrence crises électorales en RDC tendent en tout cas à démontrent

- *« les difficultés de consolidation de la démocratie en RDC*
- *les défis liés à la transparence, à la crédibilité et à l'acceptation des résultats électoraux ».*

2.9 Conclusion

Les cycles électoraux en RDC constituent, en définitive, un processus complexe qui regroupe des périodes préélectorales, électorales et postélectorales spécifiques.
Chaque phase présente, quant à elle, son lot d'enjeux, notamment liés à l'organisation même des élections, ainsi qu'à la participation des citoyens et la transparence du scrutin tout comme à la gestion des résultats électoraux.
Les cycles électoraux congolais demeurent, malgré l'existence d'un cadre juridique et réglementaire institutionnel clair, souvent caractérisés par des difficultés logistiques, des fraudes, des contestations, et des violences post-électorales.
La bonne gestion des cycles électoraux apparaît en tout cas tel un élément fondamental en RDC, ceci tant pour renforcer la stabilité politique que pour consolider la démocratie.

Chapitre 3. LES DETERMINANTS ET FORMES DE LA VIOLENCE ELECTORALE DANS LE PROCESSUS ELECTORAL

Il s'agit dans ce chapitre de développer les principaux facteurs déterminant la violence électorale ainsi que les différentes formes qu'elle peut prendre. Il s'agit, ici, ainsi de mettre en lumière les différents facteurs politiques, institutionnels et sociaux qui tendent à favoriser les violences électorales et les multiples manifestations qu'elles peuvent prendre.

3.1 La violence électorale

Au sens large, la violence électorale concerne toute forme de contrainte physique ou morale ayant pour but de contraindre un autre sujet de droit international à « *accepter un engagement conventionnel, à contracter une obligation contre son gré* » (SALMON J., 2001, p.113). Les violences électorales concernent ici potentiellement le recours à la force, l'agression, la contrainte, la répression, les représailles et le terrorisme. (SALMON J., 2001, p.113) Pendant les périodes électorales, tout type de violence concernant le processus électoral constitue une violence électorale. (GoOREE, 2017)

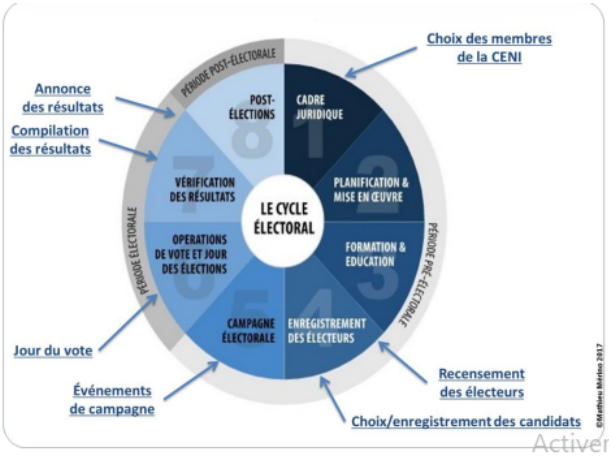
La violence électorale constitue d'ailleurs une forme de violence politique. La violence électorale se définit de la manière suivante : « *Des actes ou menaces de coercition, d'intimidation ou des atteintes physiques perpétrés afin d'entacher un processus électoral, ou qui apparaissent dans le contexte de la compétition électorale. Lorsqu'elle est perpétrée dans le but de porter atteinte à un processus électoral, la violence peut être utilisée pour influencer des élections – en particulier pour les retarder, perturber ou faire dérailler – ou pour influer sur les résultats : la détermination des gagnants dans la compétition pour les mandats politiques, ou l'obtention du résultat escompté dans un référendum* » (Nations unies, 2010)
Il est à noter que la violence électorale peut prendre place tout au long du processus électoral. Elle peut ainsi aussi bien se manifester dans la phase pré-électorale, électorale que post-électorale. La violence électorale peut en tout cas faire référence à des réalités très différentes. (MERINO.M, 2017)
Des incidents peuvent ainsi survenir lors de chacune des phases du processus électoral. Ces incidents peuvent d'ailleurs être mineurs au début et à force d'accumulation occasionner une violence électorale exacerbée, voire même une crise politique.

- Les actes de violence électorale sont lors de la phase préélectorale généralement liée à l'absence de consensus quant aux règles du jeu électoral. . (GoOREE, 2017)
- En ce qui concerne la phase électorale proprement dite, les violences sont généralement associées au déroulement du scrutin. (GoOREE, 2017)
- En ce qui concerne les actes de violence prenant place lors de la phase postélectorale, ils sont surtout associés au dépouillement ainsi qu'aux contestations des résultats. (GoOREE, 2017)

Il est à noter que les contestations électorales constituent un phénomène relativement fréquent en Afrique. La contestation des résultats menant aux violences électorales est, ici, en grande

partie causée par l'absence de dialogue pendant les phases précédentes du processus électoral. Ceci surtout en ce qui concerne les règles du jeu électoral.
Quel que soit le type de violence électorale ou sa dimension géographique, elle peut gravement impacter sur la stabilité d'un État. En effet, « *La violence, qu'elle soit locale ou nationale, affecte négativement la stabilité sociale et si elle n'est pas bien maîtrisée peut, juxtaposée avec d'autres divisions conflictuelles, mener à l'anarchie et à la guerre civile.* » (Union Africaine, 2012, pp 40-41)

3.2 Phases à risques en termes de violences électorales durant le cycle électoral



Le suivi de la violence liée aux élections constitue une composante particulièrement importante du travail de la Mission d'Observation Électorale (MOE). Le suivi doit, ici, permettre de déterminer dans quelle mesure le processus en cours s'est accompli de manière sereine et pacifique.
Le travail de l'analyste politique s'articule pour ce faire essentiellement autour de différents thèmes d'observation ((MERINO.M, 2017), , dont :

- « *les divisions profondes de la société congolaise (partition du pays, enjeux communautaires, etc.) ;*
- *Les violences politiques passées ;*
- *L'enjeu élevé des élections observées (les élections locales sont souvent plus compétitives que celles de niveau national) ;*
- *des structures étatiques faibles (notamment dans certaines provinces de l'Est et du Nord de la RDC) ;*
- *la pauvreté, les inégalité économiques et sociales ;*
- *la corruption* ». (MERINO.M, 2017)

3.3 Les potentiels éléments déclencheurs de violence électorale

Une défaillance à n'importe quel stade du processus électoral peut faire naitre une violence électorale. En RDC, certaines dimensions du processus électoral, sont, quant à elles, davantage susceptibles d'engendrer de la violence électorale, dont :

- « *une inscription des électeurs non-inclusive ou discriminatoire ;*
- *un enregistrement des candidats non-inclusif ;*
- *des conditions de campagne inéquitables et une rhétorique agressive ;*
- *une journée de vote désorganisée ;*
- *une compilation des résultats non transparente et/ou mal gérée ;*
- *L'absence de voies de recours juridictionnel efficaces* » (MERINO.M, 2017)

Il s'agit, dès lors, tout particulièrement dans le contexte de la RDC de porter une attention à certains groupes et minorités. En effet, la violence électorale peut, en RDC, « *affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées, les minorités, les personnes âgées, les personnes déplacées internes et les réfugiés* » (MERINO.M, 2017). Il faut dire qu'un climat d'insécurité ou d'intimidation peut dans certains cas suffire à empêcher certains groupes d'exercer leurs droits. (MERINO.M, 2017)

3.4 Typologie des violences électorales

Différents types de violences peuvent prendre cours lors d'un processus électoral. Elles peuvent notamment concerner la violence électorale, verbale et symbolique.

3.4.1 Violence électorale verbale et symbolique

La violence électorale verbale et symbolique désigne les types de violences caractérisées par :

- *« des propos indécents voire injurieux tenus par les acteurs politiques ou des militants à l'encontre de leurs adversaires politiques*
- *L'organisation de manifestation pacifique dont le but est d'intimider les adversaires »* (MERINO.M, 2017).

La violence électorale verbale et symbolique exercée pendant le processus électoral, porte de manière générale sur « *le candidat adverse qu'on cherche à décrédibiliser aux yeux de l'opinion nationale* » (MERINO.M, 2017). La violence électorale verbale et symbolique s'exprime, le cas échéant, par des slogans, des chansons, etc. contre le parti ou le candidat adverse. (MERINO.M, 2017)

3.4.2 Violence électorale psychologique

La violence électorale psychologique fait référence à la violence qui « *consiste à instiller la peur dans l'esprit des adversaires politiques, de l'électorat, des observateurs, des fonctionnaires électoraux ou même des agents de sécurité* ». (WANEP, 2011, pp 49-50)
La sincérité du scrutin ne peut ainsi dans un contexte de violence électorale psychologique être assurée. De nombreux électeurs peuvent, dans un contexte de violence électorale psychologique, s'abstenir de se rendre aux urnes. Les observateurs, ne peuvent dans un tel

contexte, pour des raisons d'insécurité, de même, pas mener leur travail correctement. Ces différents éléments pouvant influer sur la fiabilité des résultats du vote « *ainsi que sur leur acceptation par les candidats vaincus et leurs militants* ». (MERINO.M, 2017)

3.4.3 Violence électorale physique

La violence électorale physique peut-être définit comme « *le type de violence qui porte atteinte à l'intégrité physique des acteurs étatiques et des acteurs non étatiques (candidats, militants, populations, État, etc.)* » (WANEP, 2011, pp 49-50).
La violence électorale physique est caractérisée par *« l'usage de la force physique sur des candidats, des fonctionnaires électoraux, des observateurs électoraux, des agents de sécurité, des candidats ou sur toutes autres personnes avant, pendant et après l'élection. N'importe qui pourrait employer la forme de violence physique contre toute autre personne et n'importe qui pourrait également être la victime de la violence physique électorale* ». (WANEP, 2011, pp 49-50)
Il est à noter que cette violence électorale physique, souvent le fait d'acteurs politiques adverses. Elle peut d'ailleurs survenir tout au long du processus électoral et être à l'origine de pertes en vies humaines.

3.4.4 Violence électorale structurelle

La violence électorale structurelle consiste à « *créer des cadres institutionnels ou juridiques visant des adversaires ou des individus dans le but de les priver de leurs droits civiques ou de les tenir éloignés de la sphère politique* » (WANEP, 2011, pp 49-50). Ce type de violence électorale émane de manipulations de la loi constitutionnelle ou d'autres lois électorales ayant pour but l'exclusion d'un ou plusieurs adversaires de la compétition électorale**.**

3.5 Les acteurs de la violence électorale

Plusieurs catégories d'acteurs sont impliquées dans les violences électorales en RDC.
En RDC, les acteurs concernés peuvent notamment être ;

- *« des partis politiques*
- *des militants*
- *des groupes armés*
- *des forces de sécurité*
- *certains médias*

des groupes communautaires instrumentalisés à des fins politiques (International » IDEA, 2024).
Il est à noter que les partis politiques pliques jouent bien souvent, un rôle central dans les violences électorales. Ceci notamment à travers :

- *« les discours de haine,*
- *Les mobilisations hostiles*
- *l'incitation de leurs militants à des actes d'intimidation contre les adversaires politiques »* (United Nations Development Programme, 2024).

Des jeunes peuvent ainsi dans certains cas être utilisés pendant les campagnes électorales afin de *« perturber les meetings politiques ou provoquer des affrontements entre militants* » (United Nations Development Programme, 2024).
Les forces de sécurité peuvent, de même, être impliquées dans les violences électorales. Elles peuvent ainsi parfois être accusées

- *« d'usage excessif de la force*
- *de répression des manifestations*
- *d'interventions partiales pendant les périodes électorales »*(Freedom House, 2025).

Des groupes armés influencent, quant à eux, de même le processus électoral dans certaines provinces de l'Est du pays. Ceci en suscitant un climat d'insécurité mettant à mal et/ou en empêchant le bon déroulement des élections et de la participation des populations aux scrutins (International Crisis Group, 2024).

3.6 Les conséquences des violences électorales

Les conséquences des violences électorales sont particulièrement importantes tant sur la stabilité politique, sociale et qu'économique des États. Elles tendent en tout cas à :

- *« fragiliser les institutions démocratiques*
- *réduire la confiance des citoyens dans le processus électoral (International IDEA, 2024) ».*

Au niveau politique, les violences électorales peuvent d'ailleurs être à l'origine ;

- *« de contestations des résultats,*
- *des crises de légitimité*
- *des tensions entre les acteurs politiques ».*

Les violences électorales peuvent, de même, être à l'origine de blocages institutionnels et de cette manière accentuer l'instabilité politique.
Au niveau sécuritaire et social, elles sont fréquemment responsables

- « *de pertes en vies humaines*
- *des arrestations*
- *des déplacements de populations*
- *des destructions de biens publics et privés* » (United Nations High Commissioner for Refugees, 2025).

Plusieurs crises électorales en RDC ont ainsi déjà occasionné des « *des affrontements violents et aggravé les tensions communautaires dans certaines régions* » du pays (United Nations High Commissioner for Refugees, 2025).

Les violences électorales ont, par ailleurs, de même des conséquences économiques particulièrement importantes. Elles tendent ainsi à

- *Perturber les activités économiques*
- *Décourager les investissements étrangers*
- *Ralentir le développement national.* (African Development Bank, 2024).

Les périodes de crise électorales sont d'ailleurs généralement caractérisées par :

- « *une diminution des activités commerciales*
- *une augmentation de l'insécurité économique* » (African Development Bank, 2024).

Les violences électorales contribuent, enfin, également à la démobilisation citoyenne. Ainsi, face aux intimidations et aux violences, certains électeurs s'abstiennent de participer aux élections, fragilisant encore davantage :

- *« la participation démocratique*
- *la légitimité des institutions issues des scrutins ».*

3.7 Les mécanismes de prévention des violences électorales

La prévention des violences électorales constitue un réel défi ainsi qu'un enjeu majeur en RDC afin de pouvoir garantir des élections :

- *Crédibles*
- *Transparentes*
- *Apaisées* (United Nations Development Programme, 2024).

La mise en place de plusieurs mécanismes peut, ici, favoriser la réduction des risques de tensions et/ou de conflits pendant les périodes électorales.
Le dialogue politique constitue, quant à lui, en tout cas l'un des principaux mécanismes de prévention des violences électorales. Ceci parce qu'il permet aux différents acteurs politiques de résoudre leurs différends de manière pacifique et ainsi de renforcer la confiance dans le processus électoral.
Plusieurs initiatives de dialogue politique ont d'ailleurs dans ce sens été organisées en RDC afin de favoriser la réduction de tensions entre les différents acteurs politiques avant les scrutins (United Nations Development Programme, 2024).
L'éducation civique et électorale joue, quant à elle, de même un rôle particulièrement important en ce qui concerne la prévention des violences. Cette éducation civique et électorale permet de sensibiliser les citoyens :

- *« aux valeurs démocratiques*
- *à la tolérance politique*
- *au respect des résultats électoraux »* (International IDEA, 2024)..

Il est, ici, d'ailleurs utile de mentionner que les organisations de la société civile participent elles-mêmes souvent à ces campagnes de sensibilisation auprès des électeurs.

Les missions d'observation électorale tant nationales qu'internationales tendent, de même, à contribuer à la prévention des violences électorales.
Leur présence permet de renforcer la transparence du scrutin et de limiter certaines irrégularités susceptibles de provoquer des tensions politiques (International IDEA, 2024).
Les médias jouent, par ailleurs, un rôle particulièrement important dans la prévention des violences électorales. Une couverture médiatique responsable peut ainsi permettre de contribuer à apaiser les tensions. Il s'agit, dans cette même idée, pendant les périodes électorales de lutter contre la diffusion :

- *des discours de haine*
- *, des rumeurs*
- *des fausses informations.* (Freedom House, 2025)

Le renforcement des capacités des insistances électorales comme judiciaires demeure, enfin, « indispensable *afin de garantir une gestion transparente des élections et un traitement efficace des contentieux électoraux* » (Freedom House, 2025).
La crédibilité des institutions contribue ainsi à « *réduire les risques de contestations violentes après la proclamation des résultats électoraux* » (Freedom House, 2025).

3.8 Conclusion

Les violences électorales constituent, en définitive, une menace particulièrement importante pour la stabilité politique, sociale et démocratique en RDC. Ces violences sont potentiellement présentes dans les différentes étapes du cycle électoral. Elles peuvent prendre un grand nombre de formes et comme des violences verbales, psychologiques et physiques et structurelles. Elles impliquent, par ailleurs, nécessairement une diversité d'acteurs politiques, sécuritaires et sociaux.

Les violences électorales impliquent en tout cas de lourdes conséquences sur la gouvernance démocratique et la sécurité des populations. Elles sont, de même, particulièrement néfastes à la crédibilité des institutions électorales. Elles tendent ainsi à mettre à mal la confiance des citoyens envers les élections et peuvent conduire à des crises politiques et sociales majeures.

La prévention des violences électorales est ainsi essentielle pour garantir des élections inclusives transparentes, et apaisées.

L'éducation civique, le dialogue politique, le renforcement des institutions électorales, tout comme le respect des règles démocratiques, apparaissent ainsi en tout cas comme indispensables dans la promotion de la consolidation de la démocratie en RDC.

Chapitre 4. CAUSES, DYNAMIQUES ET IMPACTS DES CONFLITS POSTELECTORAUX EN RDCONGO

Il est dans ce chapitre question d'analyser les causes, les dynamiques et les impacts des conflits postélectoraux.

4.1 Les élections et la démocratisation en Afrique

En Afrique, les élections représentent un élément fondamental dans les processus de démocratisation. Les élections se définissent comme « *un mécanisme de compétition politique permettant la désignation de représentants par le vote des citoyens dans un cadre pluraliste* » (AlloHGGSP, 2026). Elles constituent un moyen important de légitimation du pouvoir politique ainsi que de participation citoyenne dans les systèmes démocratiques (Siegle et Cook, 2024).

Les élections s'inscrivent dans des dynamiques de transition démocratique et de renforcement institutionnel. Elles contribuent ainsi à l'ouverture politique ainsi qu'à la structuration du multipartisme, mais leur efficacité dépend de la qualité des institutions qui les encadrent (Siegle et Cook, 2024).

Toutefois, l'organisation d'élections ne constitue pas, à elle seule, une garantie de consolidation démocratique. La notion de « démocraties électorales », définie comme « *des régimes où les élections sont régulières mais où les libertés civiles et l'État de droit restent limités* » (Wiesner et al. 2024), met en évidence la fragilité persistante des processus électoraux ainsi que leur potentiel de tensions politiques

Par ailleurs, plusieurs processus électoraux en Afrique sont caractérisés par des pratiques de personnalisation du pouvoir ainsi que par une instrumentalisation des ressources publiques à des fins politiques. (African Center for Strategic Studies, 2024).

En RDC, les élections occupent une place majeure dans le processus de démocratisation dans un contexte caractérisé par des politiques persistants, ainsi que, des défis institutionnels. Elles constituent également un mécanisme essentiel de légitimation du pouvoir politique et de participation de la population (International IDEA, 2024).

Les élections de 2023 ont été caractérisées par des allégations de fraude, des problèmes logistiques ainsi que des contestations des résultats. Elles mettent en évidence les fragilités du système électoral congolais et les enjeux liés à la crédibilité des institutions électorales (Freedom House, 2025).

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) joue en tout cas un rôle central en ce qui concerne la gestion du cycle électoral. Des efforts d'amélioration du processus électoral ont en tout cas été constatés, ceci, notamment à travers « *la mise à jour du fichier électoral et l'organisation des différentes étapes des scrutins* » (CENI, 2025–2026).

4.2 Les conflits post-électoraux

Les conflits post-électoraux renvoient à « *l'ensemble des tensions, violences et crises politiques qui apparaissent après la proclamation des résultats électoraux, généralement à la suite de contestations de ces résultats* » (Höglund , 2009).

Les conflits post-électoraux sont particulièrement fréquents dans les États où les institutions démocratiques sont fragiles et où la compétition politique est perçue comme un jeu à somme nulle.

4.2.1 Les causes des conflits post-électoraux

Les conflits post-électoraux s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment politiques, institutionnels ainsi que socio-économiques
Ces facteurs fragilisent le processus électoral et favorisent les contestations après la proclamation des résultats, c'est à dire :

- La faiblesse des institutions électorales,
- Les facteurs socio-économiques
- La fraude électorale
- L'instrumentalisation des identités.

4.2.2 Faiblesse des institutions électorales

La faiblesse des institutions est l'un des principaux facteurs explicatifs des conflits post-électoraux dans la mesure où les commissions électorales, lorsqu'elles ne disposent pas de transparence, de crédibilité, d'une réelle indépendance, voient souvent leurs résultats contestés par les acteurs politiques

4.2.3 Facteurs socio-économiques

Les facteurs socio-économiques constituent également un rôle important dans l'apparition des conflits post-électoraux. La pauvreté, le chômage ainsi que les inégalités sociales rendent certaines populations plus sensibles aux discours politiques mobilisateurs (Collier & Hoeffler, 2004). Les élections deviennent, ainsi souvent, des moments de cristallisation des tensions existantes.

4.2.4 Fraude électorale

La fraude électorale représente également une cause majeure des tensions post-électorales. « *La fraude électorale, notamment le bourrage d'urnes, la manipulation des listes électorales et la falsification des résultats, reste une préoccupation récurrente dans de nombreux processus électoraux. »* (Birch, 2011) Ces pratiques renforcent la méfiance des citoyens ainsi que des acteurs politiques envers le processus électoral.

4.2.5 Instrumentalisation des identités

Enfin, l'exploitation des identités ethniques et régionales constitue également un facteur aggravant des conflits post-électoraux. Selon Posner (2005), « *Les entrepreneurs politiques font souvent appel aux identités ethniques lors des campagnes électorales, ce qui peut aggraver les clivages sociaux et accroître le risque de violences postélectorales »*

.

4.3 Conflits post-électoraux et démocratie

Les conflits post-électoraux ont des effets négatifs sur le fonctionnement de la démocratique. Ils peuvent engendrer une crise de légitimité des institutions issues des élections, (Linz & Stepan, 1996) ainsi qu'une restriction des libertés démocratiques.
Les autorités justifient plusieurs mesures telles que :

- la limitation des libertés publiques,
- la restriction de la presse
- l'arrestation d'opposants par des impératifs de sécurité
- de maintien de l'ordre (House.F, 2025)

Ces mesures contribuent ainsi à fragiliser le fonctionnement démocratique.

La répétition des crises électorales contribue à la démobilisation citoyenne et à la baisse de la participation politique. (Laakso.L, 2017). « *Un faible niveau de confiance dans la politique est associé à une participation électorale plus faible et à un engagement démocratique moins marqué* » (Norris, 2022).

En RDC, les conflits post-électoraux constituent un phénomène récurrent qui affecte la stabilité politique et la consolidation démocratique. Les élections de 2011, 2018 et 2023 « *ont été à maintes reprises marquées par des violences, des contestations des résultats et des tensions politiques qui menacent la stabilité démocratique*. » (Autesserre, 2010)

Les rapports International IDEA (2024) indiquent que les conflits post-électoraux sont souvent « *compromis par un manque de confiance envers les organismes chargés de la gestion des élections et par des allégations d'irrégularités »* (IDEA, 2024)
Dans ce contexte, les crises post-électorales en RDC affaiblissent la confiance des citoyens envers les institutions démocratiques et à ralentir le processus de consolidation de l'État de droit.

4.4 Conflits *post-électoraux et développement*

Les conflits politiques renvoient à « *des situations de tensions ou de violences susceptibles d'affecter la stabilité économique, sociale et institutionnelle d'un État* » (United Nations Development Programme, 2024).
Les conflits politiques ont de graves conséquences sur l'économie nationale, notamment :

- « *la destruction des infrastructures*
- *la perturbation de l'activité économique*
- *la baisse des investissements*. » (Banque mondiale, 2024)

En RDC, les crises électorales successives continuent d'avoir des conséquences importantes sur le développement du pays.
Les rapports African Development Bank soulignent que « *L'instabilité politique et l'insécurité restent des obstacles majeurs au développement du secteur privé et à l'investissement dans de nombreux pays africains.* » (African Development Bank, 2024).
Les conflits et les violences politiques entrainent également des déplacements massifs de populations dans plusieurs provinces du pays. Cette situation contribue à l'aggravation « *la*

pauvreté, l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des populations touchées. » (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2025)
Par ailleurs, une part importante des ressources publiques est souvent mobilisée pour la gestion des crises sécuritaires et politiques au détriment des secteurs sociaux essentiels.
Cette situation réduit les investissements dans la santé, l'éducation, les infrastructures publiques ainsi que dans les services sociaux de base. Ceci ralentit le développement humain et la consolidation de l'État en RDC (United Nations Development Programme, 2024).

4.5 Les *élections et les conflits en République Démocratique du Congo*

Les élections organisées de 2006 ont mis en évidence « *d'importantes faiblesses institutionnelles et des difficultés d'organisation, bien qu'elles aient été considérées comme une étape décisive dans la transition démocratique du pays* » (Booysen, S, 2007)
Les élections de 2006 sont généralement présentées comme « *une étape importante de la transition démocratique en RDC* » après plusieurs années de conflits armés et de transition politique (Clark, 2007).
Malgré l'organisation d'élections pluralistes, de nombreuses difficultés liées à la sécurité, à la gestion électorale ainsi qu'à la transparence du processus avaient déjà été relevées.
Les élections de 2011 ont également suscité de nombreuses critiques en raison des irrégularités constatées durant le processus électoral.
Les rapports International IDEA ont dénoncé le manque de transparence, les contestations des résultats ainsi que les violences politiques ayant suivi la proclamation des résultats électoraux (International IDEA, 2024).
Les élections de 2018 et de 2023 confirment, par ailleurs, la persistance de faiblesses structurelles du système électoral en RDC. « Des *allégations de fraude, des difficultés logistiques, des tensions politiques et des résultats contestés, reflétant les faiblesses institutionnelles persistantes et la fragilité de la consolidation démocratique.*» (Freedom House, 2025).
Les conflits électoraux en RDC sont également liés à la politisation des institutions électorales, à la faiblesse de la confiance entre les acteurs politiques, ainsi qu'aux difficultés d'application des règles démocratiques. Cette situation contribue à fragiliser davantage la stabilité politique et sociale du pays (United Nations Development Programme, 2024).

4.6 *Conclusion*

Ce chapitre a permis de démontrer que les conflits post-électoraux constituent un enjeu majeur en RDC. Ils sont le fait de plusieurs facteurs politiques, institutionnels et socio-économiques. Ils sont encore favorisés par la faiblesse des institutions électorales, accusations de fraude, les inégalités sociales et les tensions identitaires.
L'étude a permis de mettre en évidence que les crises post-électorales tendent à fragiliser la stabilité politique, à réduire la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions démocratiques et occasionnent un ralentissent significatif du développement du pays.
En RDC, les élections organisées depuis 2006 illustrent les difficultés persistantes liées à la transparence électorale, à la gestion des contestations et à la consolidation de la démocratie.
Différents facteurs, dont le renforcement des institutions démocratiques, l'amélioration de la gouvernance électorale et l'organisation d'élections crédibles constituent ainsi des conditions essentielles pour réduire et limiter les conflits post-électoraux et de cette manière promouvoir une stabilité politique durable en RDC.

IV. Limites de la recherche

Notre travail s'inscrit dans un cadre précis, qui en fait aussi la force et limites. Nous avons choisi de nous concentrer sur les élections présidentielles en RDCongo, parce qu'elles cristallisent les enjeux de pouvoir, de légitimité et de contestation ce choix nous a permis d'entrer en profondeur dans certains épisodes (2006, 2011,2018,2023), mais il laisse logiquement de coté d'autres niveaux d'élections, pourtant importants pour comprendre les tensions au cœur des provinces, des territoires ou des communes. Notre démarche repose essentiellement sur des lectures, des rapports et des analyses déjà produites, plutôt que sur une enquête de terrain systématique.

Nous n'avons pas pu donner toute la place que nous aurons souhaité aux voix des citoyens, des militants, des sociétés civiles , des églises, des membres de la CENI ou des acteurs locaux, alors même qu'ils vivent ces crises au quotidien. Cela signifie que certaines émotions politiques, certains vécus de la violence ou de la peur ne sont présents ici qu'à travers le filtre de sources secondaires.

Notre travail est également limité dans le temps ; il se situe dans un moment particulier de l'histoire politique congolaise, marqué par des cycles électoraux récents et par des réformes encore inachevées.il ne peut pas anticiper toutes les évolutions à venir, ni rendre compte de l'ensemble des recompositions politiques, institutionnelles ou sécuritaires qui se dessinent déjà. Reconnaître ces limites, c'est accepter que ce travail ne dise pas tout, mais qu'il ouvre un espace de discussion, de nuance et de poursuite de la réflexion sur les crises postélectorales en RDCongo.

V. Les Pistes pour prolonger l'analyse

Cette recherche n'épuise pas la complexité des crises postélectorales en RDCongo et ouvre au contraire plusieurs pistes que d'autres travaux ou les miens à venir pourraient explorer plus avant. Une première piste consiste à élargir le regard au- delà des seules élections présidentielles, en intégrant les scrutins législatifs, provinciaux, municipaux et locaux. Ces niveaux d'élection sont souvent au plus près des tensions sociales, des rivalités foncières, des conflits communautaires et des enjeux de contrôle des ressources, qui peuvent alimenter ou apaiser les crises postélectorales selon la manière dont ils sont gérés. Approfondir ces dimensions permettrait de mieux comprendre comment les violences se construisent « par le bas » et comment elles se connectent aux dynamiques nationales.

Une deuxième piste consiste à renforcer l'encrage empirique par des enquêtes de terrain. Des entretiens avec des candidats, des membres de la CENI, des militants, des sociétés civiles, des églises, des observateurs électoraux, des journalistes et des citoyens dans différentes provinces permettraient de saisir plus finement les perceptions de la fraude, de la légitimité, de la confiance envers les institutions, ainsi que les raisons qui poussent certains acteurs à accepter ou refuser les résultats. Ce type de travail qualitatif donnerait une place plus grande aux voix et aux expériences des personnes directement affectées par les crises postélectorales.

Une troisième piste est comparative ; mettre en perspective le cas congolais avec celui des pays voisins par exemple au sein de la région des Grands lacs ou de l'Afrique centrale, permettrait d'identifier ce qui relève de tendances régionales (fragilité institutionnelle, militarisation du politique, violences électorales récurrentes) et ce qui tient à des trajectoires historiques propres à la RDCongo. Une telle comparaison pourrait porter sur les dispositifs de gestion électorale, les mécanismes de règlement des contentieux, ou encore les formes de médiation mises en place par les organisations régionales.

Enfin, il serait important d'articuler encore davantage la question électorale avec celle des conflits armés et de la justice électorale, en étudiant comment la présence de groupes armés, le contrôle du territoire, les déplacements de populations et le fonctionnement des mécanismes de règlement des contentieux influencent l'ensemble du cycle électoral. Ces prolongements, à la fois analytiques et tres concrets, visent à mieux comprendre comment des élections peuvent devenir, non plus un moment de peur, mais un espace de régulation pacifique des désaccords dans une société marquée par de profondes blessures historiques.

Conclusion générale

Ce travail avait pour objectif de comprendre les principaux facteurs qui favorisent les violences postélectorales en République Démocratique du Congo, en se concentrant sur les élections présidentielles depuis 2006. La question de recherche formulée était : « Quels sont les principaux facteurs qui favorisent les violences post-électorales en RDCongo ? ».
Quatre hypothèses guidaient l'analyse :
Hypothèse 1 : la contestation des résultats électoraux contribue aux crises postélectorales en RDCongo
Hypothèse 2 : la contestation de la légitimité du pouvoir contribue aux crises postélectorales en RDCongo
Hypothèse 3 : les tensions ethniques et régionales, présentes pendant la campagne électorale et dans la vie politique, rendent difficile le bon déroulement du cycle électoral en RDCongo
Hypothèse 4 : les attitudes et stratégies des candidats à l'élection présidentielle contribuent aux conflits postélectoraux en RDCongo.

Hypothèses largement confirmées ; la contestation des résultats électoraux (H1) apparaît comme un facteur constant des conflits postélectoraux, comme l'illustrent les contestations de 2006 (Bemba), 2011(Tshisekedi), 2018(Fayulu) et 2023. La mise en cause de la « vérité des urnes » , les accusations de fraude et de manipulation des résultats nourrissent directement les violences postélectorales.
La contestation de la légitimité du pouvoir (H2) est également fortement confirmée ; les institutions issues des scrutins souffrent d'une crise de légitimité durable liée à la politisation des institutions, à la faiblesse de l'État de droit et aux réformes juridiques et techniques perçues comme instrumentales. La répétition des crises postélectorales fragilise la légitimité des dirigeants et érode la confiance dans les institutions démocratiques.

Les tensions ethniques et régionales (H3) apparaissent comme des facteurs aggravants qui se superposent aux rivalités politiques et aux clivages régionaux, notamment dans les campagnes et dans certaines provinces marquées par des conflits armées. Elles ne suffisent pas à elles seules à expliquer les violences, mais elles sont régulièrement mobilisées dans les discours politiques et contribuent à la polarisation et à la radicalisation des crises postélectorales.

Les attitudes et stratégies des candidats (H4) sont confirmées comme facteur crucial : appels à la mobilisation, refus d'accepter les résultats, déclarations unilatérales de victoire et recours à des réseaux militants ou armés alimentent les tensions dans les phases pré-, pendant et post-électorales. La personnalisation du pouvoir et l'absence de culture de concession électorale renforcent le caractère explosif des périodes postélectorales.

En RDC, les processus électoraux sont régulièrement marqués par un certain nombre de difficultés qui tendent à fragiliser la démocratie et compromettent de cette manière la stabilité politique du pays.
L'analyse des cycles électoraux a permis de comprendre l'enjeu des différentes phases importantes, dont celui de la période préélectorale, la période électorale et la période postélectorale.
Chacune de ces périodes fait l'objet d'enjeux spécifiques associés notamment à l'organisation technique des élections, à la transparence du scrutin ainsi qu'à la gestion des résultats électoraux.
Malgré l'existence et l'instauration d'un cadre juridique et institutionnel réglementant des élections libres et démocratiques, les différents cycles électoraux en RDC demeurent confrontés à de nombreuses difficultés de différents ordres.
Cette étude a, par ailleurs, de même, permis de mettre en lumière les différentes formes de violences électorales pouvant émerger pendant le processus électoral. Les violences concernées sont aussi bien psychologiques, physiques que structurelles et sous-tendent d'ailleurs nécessairement l'implication active de différents types d'acteurs, dont les partis politiques eux-mêmes, mais également les militants, les groupes armés, ainsi que des forces de sécurité.
Les violences concernées sont, de manière générale, en tout cas largement favorisées par un manque de dialogue entre les acteurs politiques, la faiblesse des institutions et une méfiance affirmée vis-à-vis des résultats électoraux.

Les violences électorales en RDC sont en tout cas particulièrement graves et causent des destructions de biens, des crises politiques récurrentes, des déplacements de populations et même des pertes de vies humaines.
Ces violences contribuent, par ailleurs, de même à la fragilisation des institutions démocratiques et à la réduction de la confiance des citoyens vis-à-vis des processus électoraux.
Les violences électorales constituent en tout cas des menaces particulièrement importantes tant pour la paix sociale que pour la consolidation de l'État de droit.
La consolidation de la démocratie en RDC dépend ainsi largement des acteurs politiques et institutionnels et de leurs compétences à organiser des élections aussi bien inclusives, transparentes que pacifiques, favorisant la crédibilité du processus électoral et l'acceptation des résultats électoraux.
Cette prise de conscience nous a amené à voir autrement les élections ; non plus comme un simple calendrier institutionnel, mais comme des processus profondément traversés par des inégalités socio-économiques, des mémoires de guerre, des frustrations citoyennes et une méfiance ancrée envers l'État. Approfondir une telle question nous a également rappelé que derrière chaque épisode de violence, il y a des vies brisées, des déplacements forcés, des trajectoires interrompues que les statistiques ne suffisent pas à raconter. Nous retenons dans cette analyse la conviction que prévenir les crises postélectorales ne se résume pas à perfectionner les procédures techniques, mais suppose de repenser la façon dont le pouvoir est exercé, contrôlé et contesté, au niveau national comme local.

VI. Bibliographie

1. Ouvrage

Autesserre, S. (2020). The trouble with the Congo: Local violence and the failure of international peacebuilding. Cambridge University Press.

Birch, S. (2011). Electoral malpractice. Oxford, UK: Oxford University Press.

Bratton, M., & van de Walle, N. (1997). Democratic experiments in Africa: Regime transitions in comparative perspective. Cambridge University Press

Bratton, M., & van de Walle, N. (2024). Democratic experiments in Africa. Cambridge University Press.

Diamond, L. (2008). The spirit of democracy: The struggle to build free societies throughout the world. Times Books.

Huntington, S. P. (1991). The third wave: Democratization in the late twentieth century. University of Oklahoma Press.

International IDEA. (2024). Strengthening perceptions of electoral integrity in a time of radical uncertainty. Consulté sur International IDEA

Jackson, R. H., & Rosberg, C. G. (1982). Personal rule in Black Africa. University of California Press.

Le Van, C. (2021). Electoral politics in Africa. Cambridge University Press.

Medard, J.-F. (2021). L'État néo-patrimonial en Afrique noire. Karthala.

Nzongola-Ntalaja, G. (2002). *The Congo from Leopold to Kabila: A People's History*. London, Royaume-Uni : Zed Books.

Nzongola-Ntalaja, G. (2022). The Congo from Leopold to Kabila. Zed Books.

Posner, D. N. (2005). Institutions and ethnic politics in Africa. Cambridge University Press.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (s.d.). Gouvernance démocratique. Consulté sur PNUD RDC

Prunier, G. (2009). Africa's world war: Congo, the Rwandan genocide, and the making of a continental catastrophe. Oxford University Press.

Salmon J., Dictionnaire de droit international public, Bruxelles, Bruylant, 2001, p.113

Siegle, J., & Cook, S. (2024). Democracy and elections in Africa: Trends and challenges. (Rapport analytique).

Straus, S., & Taylor, C. (2009). Democratization and electoral violence in sub-Saharan Africa. Electoral Studies, 28(1), 1–12.

Tull, D. M. (2010). The political economy of conflict in central Africa. Routledge.

Union africaine, « les conflits et le violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion des conflits », La collection Union africaine, New York : International Peace Institute, décembre 2012, pp 40-41

WANEP : Guide pratique de la gestion des conflits électoraux pour l'Afrique de l'Ouest, Accra, Publication de WANEP, 2011, pp 49-50,

Wiesner, C., et al. (2024). Electoral authoritarianism and hybrid regimes in contemporary democracies. (Article académique).

Young, C. (2022° The African colonial state in comparative perspective. Yale University Press.

2.Sitographie

African Center for Strategic Studies. (2024). Electoral politics and governance challenges in Africa. https://africacenter.org

Albert Mosango Wembia, Contestations des résultats des électionsprésidentielles en RDC 2006-2018.Analyse politologique et perspectives, Jun 25, 2024, https://dx.doi.org/10.4314/lcc.v9i1.3,

AlloHGGSP. (2026). Définition des élections et processus démocratique. https://www.allohggsp.com
Automated Commercial Environment (ACE), Electoral Cycle What is the Electoral Cycle, 2026, https://aceproject.org/electoral-advice/electoral-assistance/electoral-cycle#_ftn1,

Booysen, S. (2007). *'Choice between malaria and cholera' or democratic façade: The 2006 elections in the Democratic Republic of Congo*. Politikon, 34(1), 1–18. https://doi.org/10.1080/02589340701336179

Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. Oxford Economic Papers, 56(4), 563–595. https://doi.org/10.1093/oep/gpf064

Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). (2025–2026). Rapports et évaluations du processus électoral en RDC. https://ceni.cd

Freedom House, « Democratic Republic of the Congo » cité in Perspective Monde, République démocratique du Congo : des élections qui sèment la controverse, 30 janvier 2024, https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse/3510,

Freedom House. (2025). Democracy in the Democratic Republic of Congo: Country report. https://freedomhouse.org

GoOREE INSTITUTE, Violence électorale : Définition et Typologie, 2017, https://goreeinstitut.org/violence-electorale/#ftn4,

International Crisis Group, Élections en RD Congo : limiter les risques de violence, 30 octobre 2023, https://www.crisisgroup.org/sites/default/files/2023-11/312-elections-en-rdc.pdf

International IDEA. (2024). Electoral processes and democracy assessment. https://www.idea.int

Laakso, L. (2007). Insights into electoral violence in Africa. *Government and Opposition, 42*(4), 524–551. https://doi.org/10.1111/j.1477-7053.2007.00234.x

MATHIEU MERINO, OBSERVATION ET VIOLENCE ÉLECTORALE2017, https://www.eisa.org/pdf/drc2017toolbox3.pdf,

Me Martin Mulumba, RDC : « Après les élections de 2006, 2011 et 2018, les réformes électorales s'imposent pour sauver du naufrage la démocratie et des scrutins mal organisés », 16 septembre 2020, https://acturdc.com/rdc-apres-les-elections-de-2006-2011-et-2018-les-reformes-electorales-simposent-pour-sauver-du-naufrage-la-democratie-et-des-scrutins-mal-organises-tribune-de-me-m-mulumba/,

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, GUIDE PRATIQUE DU JOURNALISTE EN PÉRIODE ÉLECTORALE, Édition 2015, https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/guide_journaliste_election.pdf,

Organisation internationale de la Francophonie. (2019). Guide sur les processus électoraux et la couverture médiatique des élections. https://www.francophonie.org,

Pierre Félix Kandolo On'ufuku wa Kandolo, Déogratias Tambwe Aksanti. Fichier électoral dans l"'exécration" de la stabilité de la République démocratique du Congo. Revue des sciences juridiques et de l'interdisciplinarité, 28 Apr 2025 , pp.135-159. ⟨hal-04810223⟩, https://hal.science/hal-04810223/document,

The Paris Declaration (2005) in https://aceproject.org/electoral-advice/electoral-assistance/electoral-cycle#_ftn1,